

**Service instructeur**  
Service des Actions Educatives  
et de la Jeunesse

N° 8e/12-07

**Service consulté**

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 MARS 2007

**DÉSFFECTATION DE TERRAINS AU COLLÈGE GAMBETTA  
À RIEDISHEIM**

Résumé : *Le présent rapport propose la désaffectation de terrains au collège Gambetta, à RIEDISHEIM, conformément à la procédure réglementaire prévue. Le conseil d'administration du collège a donné un avis favorable à cette désaffectation.*

**I - La procédure de désaffectation**

La procédure de désaffectation des biens immobiliers et mobiliers des collèges est prévue par une circulaire ministérielle du 9 mai 1989, qui précise que la proposition résulte d'une délibération du Conseil Général, prise après avis du conseil d'administration de l'établissement concerné. La décision finale relève des compétences du Préfet du département.

**II - La désaffectation de terrains au collège Gambetta, à Riedisheim**

La Ville de RIEDISHEIM a prévu de construire un bâtiment périscolaire, situé à l'arrière du collège Gambetta (rue de la Verdure et rue Beau Site). Elle souhaite, dans le cadre de ce projet, la désaffectation d'une bande de terrain d'une largeur d'environ quatre mètres, actuellement rattachée au collège.

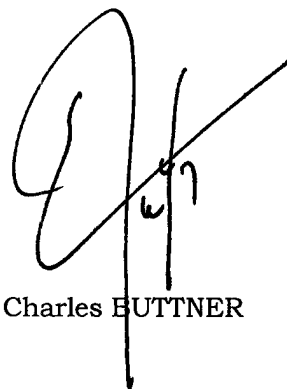
De même, la désaffectation d'une bande de quatre mètres à l'avant de l'établissement et de deux mètres au droit des logements est nécessaire, à titre de régularisation, pour l'élargissement du trottoir de la rue du Collège, déjà réalisé par la Commune.

Par délibération du 23 novembre 2006, le conseil d'administration a donné un avis favorable à ces désaffectations de terrains et une nouvelle clôture a été élevée par le Département en tenant compte de ces modifications des limites du collège.

Le Conseil Général, par délibération n° 2007/I-5/08 du 15 décembre 2006, a confirmé la délégation accordée à la Commission Permanente pour la désaffectation des biens des collèges.

Je vous propose par conséquent de répondre favorablement à la demande de désaffectation présentée par la Ville de RIEDISHEIM, portant sur une surface totale de 986 m<sup>2</sup>.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

